

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-58-220725-10**

SEANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M BARBONI Toussaint ; Mme Muriele ELEGANTINI ; M Filippu Antone ANGELI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M GUIDICELLI Sébastien par M André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Mme Anne-Marie CHIODI ; M OTTOMANI Jean-François par M Vincent SUSINI ; M Franck PAOLI par M Toussaint BARBONI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FILIPPINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 6	Votants : 23
Vote pour : 23	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 16/07/2025	Convocation : 16/07/2025			

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{Eme} CLASSE A TEMPS NON COMPLET.

- **Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1
- **Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet.
- **Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- **VU** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- **VU** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C, des fonctionnaires territoriaux

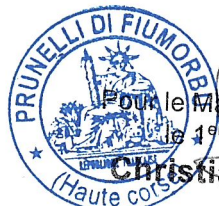
Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, d'une durée de 30 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade, d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER**, un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, relevant du grade, d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, échelle C2 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 30 heures.
- **DE POURVOIR** l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- **DE DIRE** que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2025 - Chapitre 012

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,


Pour le Maire empêché
le 1er adjoint
Christian PAOLI

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :